

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

21<sup>ème</sup> année - N° 3856 - Mardi 06 Avril 2021 - Prix : 200 Fc

**SOCIÉTÉ**

## **Les chauffeurs de Mohéli s'insurgent contre une « assurance mal assurée »**



**CHAMBRES DE COMMERCE :**

**Le président de l'UCCIA  
sera connu aujourd'hui**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

## La Chambre et son histoire

*A l'occasion des élections en cours à la Chambre de commerce, La Gazette des Comores revient sur l'histoire de cette institution née bien avant l'indépendance et qui a longtemps été sous l'autorité directe du gouvernement avant son autonomisation en 1992.*

Depuis sa création en 1948, la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CCIA) est dirigée par 22 présidents. L'institution créée sous l'ère coloniale a connu différentes évolutions du statut juridique et selon un ordre chronologique bien établi. Tout a commencé le 24 novembre 1948, lorsque l'administration coloniale créa par le décret N°48-1003 et conformément à la Loi française régissant les territoires français de l'Outre-Mer la CCIA qui devient jusqu'ici l'UCCIA (Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture).

Un décret modifié d'abord en 1955 puis en 1959. En avril 1976, soit à peine un an après l'ascension des Comores à l'indépendance le 6 juillet 1975, les activités de la structure sont mises à l'arrêt par le régime révolutionnaire d'Ali Soilih et en lieu et place, un Office du commerce. L'institution a toujours été rattachée au pouvoir public. En Octobre 1978 alors que le régime révolutionnaire est renversé et le retour du président Ahmed Abdallah Abderemane à la tête du pays, celui-ci publie l'ordonnance N°78-01/DP

portant réhabilitation de l'ancienne CCIA.

C'est à Salim Ben Ali qu'est confiée la présidence. En octobre 1981, le même président Abdallah institue par le décret N°81-063 une période transitoire de fonctionnement. Un décret qui sera modifié trois ans plus tard. En juin 1984, la première loi (N°84-010/PR), depuis l'accession de l'archipel à l'indépendance, portant statuts de la CCIA a été adoptée. Cette dernière sera modifiée en octobre 1986 par la Loi N°86-009/AF qui institue pour la première fois les entités régionales que sont les CCIA pour les îles et l'UCCIA au niveau national. Treize mois plus tard, soit en décembre 1987 la loi N°87-029/AF abrogeant et remplaçant la précédente est adoptée.

Vers 1992, des nouvelles réformes sont adoptées lors d'une assemblée de l'UCCIA. Ces réformes suspendent l'application de la loi de 1987. Les nouveaux statuts imposent à l'institution d'affranchir la tutelle pesante de l'Etat. De là, naît une autonomie financière de l'institution et une élection pour tous les membres des instances délibératives lors des élections de 1993 alors que jusqu'à l'adoption de la loi N°86-009/AF du 21 octobre 1986, le gouvernement nommait 1/3 des membres.

Pendant la crise séparatiste qui n'allait pas faciliter l'organisation d'élections et au climat d'instabilité au sein de l'institution, Azali

Assoumani publie le décret N°006-062/CE du 31 mars 2000 portant Administration Provisoire des CCIA et de l'UCCIA. Un retour vers le passé qui n'aura duré que sept petites années car en septembre 2007, le précédent décret est abrogé par le décret N°07-155/PR. Ali El'Mihidhoir Said Abdallah est nommé par arrêté ministériel administrateur de l'institution avec comme principale mission de « ramener l'institution consulaire à un fonctionnement normal en organisant l'élection des membres des Assemblées régionales et ceux de l'Assemblée consulaire conformément aux dispositions de la loi 1995 ».

La fin du processus de normalisation est actée le 15 février 2008 lorsqu'Ahmed Ali Bazi est élu président de l'UCCIA. Avec les membres de son équipe, ils se sont engagés sur plusieurs chantiers notamment sur la reconstruction de l'institution, l'affirmation de l'autonomie de l'action des Chambres régionales dans le respect d'une dynamique commune, l'amélioration des capacités opérationnelles de l'UCCIA, le fonctionnement du partenariat avec l'Etat, l'approfondissement et la diversification des partenariats extérieurs.

Vient en Avril 2012, Fahmy Thabit qui s'est engagé pendant son mandat sur le succès de l'amélioration du climat des affaires par le lancement, à la même année, de la première Cour d'arbitrage des Comores



(CACOM). Le successeur de Bazi a amplement contribué à la valorisation du génie créateur et innovateur comorien. Pendant cette présidence, l'archipel a consolidé sa position au sein de la région Océan Indien.

Ahmed Bazi revient à la tête de l'UCCIA en 2016 et entérine alors le chantier de son prédécesseur qui est celui de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Il a toutefois mis en place le programme INNOV'LAB, amorcé les travaux de mise en place du premier Centre de gestion agréé des Comores et mis en place en 2017 la coopérative artisanale des Comores. Le statut a été proposé à la constitution de 2001 et révisé par le référendum de 2018, la proposition faite suite à l'adoption en 2014 de la Loi N°14-014/AU relative aux institutions consulaires agricoles, d'élevage et de pêche, promulguée par le décret N°14-114/PR du 8 juillet 2014 qui a rendu caduque la loi de 1995 sans pour autant l'abroger.

Le texte reste en cours de signature. Et face à cela, le futur nouveau président de la Chambre aura la lourde tâche de réussir sur cette mission car le dernier processus était contesté à cause de l'application de la Loi de 1995 très décriée par sa caducité.

Entre autres missions, la Chambre suscite et stimule la réaction des associations ou groupements professionnels en vue de promouvoir les activités économiques de l'île ; assiste les opérateurs économiques dans leurs demandes de crédits ; aide à l'élaboration de leurs bilans, de leurs comptes d'exploitation et de leurs déclarations fiscales ; assure avec les autorités locales, l'organisation dans l'île, des foires et autres manifestations commerciales, industrielles, artisanales, agricoles et halieutiques...

A.O Yazid

## CULTURE

### Festival des communes de Ngazidja : Fin de la phase finale

*C'est avant-hier dimanche, qu'a pris fin la phase finale du Festival des communes de l'île de Ngazidja à l'hôtel Golden Tulip, à Itsandra. Programmée initialement pour se tenir en janvier 2021, cette phase finale a connu un contretemps avec l'aggravation de la crise sanitaire liée à la Covid-19, qui a contraint à organiser la sélection des finalistes à huis clos. Et la persistance de la*

*pandémie, a amené les organisateurs de cet événement à travailler dans les mêmes conditions pour cette phase finale.*

C'est en présence de la gouverneure de l'île de Ngazidja, Mme Mhoudine Sitti Farouata, du ministre de l'Économie, des Investissements et de l'Énergie, chargé de l'Intégration économique, du Tourisme, M.

Houmed Msaidi et des représentants des communes de l'île avec à leur tête M. Dini Ahamada, le président de l'Association des Maires de Ngazidja (AMN), de M. Nicolas Bouroumeau du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et d'une délégation de la Plateforme des Associations Comoriennes résidant dans ce département.

Divers discours ont été prononcés. On notera ceux faits par vidéo-

conférence du vice-président du conseil départemental de l'île de la Réunion M. Daniel Gonthier et celui du président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis M. Stéphane Troussel, qui n'ont pas manqué de marquer leurs attentes pour la suite à ce festival, qui ouvre des perspectives dans le domaine de la coopération décentralisée plus particulièrement le renforcement des capacités dans la gestion communale.

Pour sa part, la gouverneure a rappelé dans son allocution que : « le festival des communes de Ngazidja reste l'un des projets phares, fruit de la coopération décentralisée entre l'île de Ngazidja et la Seine Saint-Denis; un des départements les plus comoriens de France avec une diaspora fortement organisée et impliquée dans la vie politique et socioéconomique locale. Cette importante communauté comorienne de la Seine-Saint-Denis demeure un levier fort des relations de coopération entre nos deux territoires ».

Parmi les leçons apprises, mises en exergue par Dr Ahmed Ouledi le Président de l'ONG Ulanga-Ngazidja, est que l'union fait la force dans la mesure où « le partenariat établi entre le Gouvernorat,

l'Association de Maires de Ngazidja, l'Ambassade de France en Union des Comores, Africolor, le Département de la Seine-Saint-Denis, le Département de la Réunion, la PFAC et l'ensemble des sponsors a été la source du succès obtenu aujourd'hui dans l'organisation du Festival des Communes ».

Il a déclaré que « Ce pays regorge de talents immenses, qui ne cherchent qu'à être éclores pour rayonner tant aux Comores que dans le monde et qu'il est temps d'investir dans la culture à travers la mise en place d'infrastructures dans les Communes tels que les salles de spectacles mais également dans la formation et le renforcement des capacités de nos artistes et talents divers ».

La plupart des participants ont souhaité que le Festival soit acté dans les projections de nos communes avec le soutien des gouvernorats. La participation exceptionnelle de quelques uns de nos grands artistes professionnels comme Salim Ali Amir, Chamsia Sagaf, Soubi, Soulimane Mze Cheikh, Cheikh MC, Watwaniya, Bourguiba Interface Dadiposlim, Intissam, Malha, a donné à cette phase finale un éclat particulier.

Mmagaza



Quelques membres du comité d'organisation avec Cheikh MC.

## SOCIÉTÉ

## Les chauffeurs de Mohéli s'insurgent contre une « assurance mal assurée »

*Une grève des chauffeurs est déclenchée depuis ce dimanche à Mohéli. Le syndicat régional de Wsukani wa massiwa réclame une régularité des assureurs avec toutes les conditions requises pour une assurance. Ils pointent également du doigt l'application du nouveau code de la route. Et ce lundi matin, plusieurs voitures et motos sont ramassées et parquées à l'escadron de Bonovo pour cause d'assurance.*

Ce dimanche matin, les chauffeurs de l'île de Djumbé Fatima se sont rencontrés sur la place de l'indépendance. L'objectif était de revoir ensemble les nouvelles mesures

prises sur la circulation routière. L'application du nouveau code, le paiement des vignettes, patentes mais surtout l'assurance, laquelle constitue le point d'achoppement. Pour ces chauffeurs, « les assureurs viennent ici ramasser de l'argent et pendant l'accident on ne les voit plus » s'indigne Antoine Bacar le président régional du syndicat des transporteurs à Mohéli. « Ces assureurs devaient avoir un redresseur agréé, un mécanicien, et une casse avant de se mettre au travail » dit-il. Ce jeune syndicaliste explique qu'ils ont entamé des négociations avec les assureurs et que rien n'est encore mis en place. Pendant ce temps, la gendarmerie immobilise les véhicules pour

défaut d'assurance alors que chauffeurs ne veulent plus entendre parler d'assurance obligatoire sous des telles conditions.

Les deux principales entrées de Fomboni étaient transformées dès lundi matin en un point de contrôle assurance par la brigade routière de la gendarmerie. Plusieurs motos et voitures qui ne suivaient pas la grève étaient immobilisées et parquées à l'escadron de Bonovo pour cause d'assurance. Tôt le matin, le bus de l'école communautaire ECRF (Gambé foro) a été obligé de faire descendre tous les élèves et parmi eux des enfants en bas âge pour permettre le bus d'être parqué. Certains de ces gamins ont dû faire demi-tour pour regagner leurs

domiciles.

Pour le patron d'Assurances Générales des Comores Mohamed Soibrou Ed-dine qui a élu domicile à Mohéli depuis 7 ans déjà, il dit n'avoir jamais reçu une quelconque invitation pour des négociations avec le syndicat des chauffeurs. Et ce directeur général assure que son assurance a fait le choix de « le Roi », le bon redresseur indiqué dans l'île. Et pour les pièces de voitures, « je ne suis pas obligé d'avoir une casse à Mohéli », assure celui pour qui l'acheminement des pièces de rechange depuis Moroni « ne pose pas problème ».

Quant à l'accusation selon laquelle les assureurs ramassent de

l'argent et disparaissent, notre interlocuteur regrette le fait que tous les transporteurs soient mis dans le même panier. « Personne ne peut me prouver que depuis 7 ans que je suis à Mohéli, j'ai eu à gérer un tel souci », se défend-t-il. Pour les chauffeurs, le nouveau code est encore difficile à mettre en œuvre car il manque des panneaux de signalisation sur la route, et des parcs de stationnement. Et ils comptent poursuivre leur grève jusqu'à ce que leurs doléances soient prises en compte. Du moins c'est ce qu'ils ont annoncé.

Riwad

### CHAMBRES DE COMMERCE :

## Le président de l'UCCIA sera connu aujourd'hui

*La désignation et l'installation du bureau de l'Union des Chambres de Commerce et de l'Industrie se tiendront ce mardi 06 avril au siège de l'Uccia à Moroni.*

Le président de la commission électorale Hamada Hamidou fait savoir que l'installation du bureau de l'Uccia aura lieu ce mardi 06 avril « comme prévu ». Les candidats d'Anjouan, à savoir Kamal Eddine Said et Mouhtar Issouf sont arrivés à Ngazidja depuis hier lundi. Quant aux candidats de Mohéli, ils sont attendus ce mardi matin. En

ce qui concerne l'imbrroglio qui règne à la Chambre consulaire de Mohéli dont le gouverneur de l'île a suspendu les activités, le président de la Commission estime que « l'arrêté du gouverneur de l'île Saïd Mohamed Fazul est un non avènement ». « Les candidats seront là ce mardi matin à savoir Moustapha Ben Cheikh et Djabir Mze Saïd. Si le candidat de Mohéli attendu à Moroni ne vient pas, les candidats de Ndzouani et de Ngazidja procéderont aux élections comme le dicte la loi 95 de l'Uccia », soutient notre interlocuteur.

Le président de la commission

nationale électorale annonce qu'ils ont déjà déposé au tribunal de première instance de Mohéli une plainte contre le candidat M. Abdoulohab pour usage de faux. « Cette même plainte sera également déposée à Ngazidja vu que le dossier concerne la fonction publique », précise-t-il. Pour rappel, M. Abdoulohab est disqualifié de la course au motif qu'il est fonctionnaire. Après vérification, il a admis à la Commission électorale avoir falsifié sa fiche signalétique.

Andjouza Abouheir



### CORONAVIRUS :

## L'OMS octroie du matériel médical au ministère de la santé

*Pour renforcer la riposte dans le pays en matière de contrôle et de diagnostic, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) octroie des équipements médicaux d'une valeur de 227.917.433 de nos francs au ministère de la santé. Ce don rentre dans le cadre de l'appui aux efforts du gouvernement comorien dans la réponse contre la pandémie.*

Le ministère de la santé a reçu hier lundi 05 avril un lot d'équipements et matériels médicaux d'une valeur de 227.917.433 de nos francs. Ce don rentre dans le cadre de l'appui aux efforts du gouvernement comorien dans la réponse contre la pandémie de coronavirus. C'est aussi le témoignage que l'Organisation Mondiale de la Santé reste attentive aux besoins des Etats membres et accorde beaucoup d'intérêts au renforcement du système de santé en général et à la mise en œuvre du plan national de riposte au Covid-19 en particulier. Les équipements sont composés de

visières, de matériels de diagnostics, de masques et autres.

Dans son allocution, le représentant résident de l'OMS aux Comores, Abdoulaye Diarra a expliqué que c'est toujours un plaisir d'accompagner le pays et ces matériels vont renforcer la riposte. Ils vont servir dans les laboratoires nationaux, pour des tests fiables et sécurisés, mais aussi pour la protec-

tion du personnel de santé contre les risques d'infections. Ce sont aussi des kits de prévention et contrôle des infections pour les structures sanitaires. « Ces appareils vont servir dans la prise en charge des patients Covid-19 ainsi que des équipements de protection individuelle pour les patients et les personnels de santé » souligne-t-il.

De son côté, le président de la

commission scientifique, Aboubacar Saïd Anli a salué les efforts indéniables de l'OMS de toujours accompagner le pays dans les moments difficiles surtout dans cette période de la covid-19. « Au nom de la commission, je salue ce geste louable de la part de l'OMS. Nous connaissons actuellement une accalmie et ces équipements vont servir pour le contrôle et vont ren-

forcer la riposte dans le pays », déclare-t-il.

A titre de rappel, il y a quelques jours, l'OMS a remis et installé un poste de sécurisation microbiologique à l'INRAPE pour mieux protéger les biologistes et assurer la fiabilité des analyses. Elle a aussi pris en charge la réparation vers Johannesburg du premier RT-PCR remis en juin 2020. En attendant, elle a fait installer un nouvel appareil RT-PCR à l'INRAPE pour assurer la continuité des tests. Le Système des Nations Unies aux Comores, s'est engagé à accompagner les initiatives et mesures du gouvernement afin de lutter contre la Covid-19. C'est dans ce sens que l'Organisation Mondiale de la Santé continuera dans la mesure de ses moyens techniques et financiers à appuyer le pays à mettre en œuvre les directives inscrites dans le Plan national de préparation et de riposte à la Covid-19 aux Comores.

Andjouza Abouheir



## SOCIÉTÉ

# Le PFSS lance ses travaux de réhabilitation dans 15 localités

*Le projet Mayendeleyo connu sous le nom PFSS (Projet filets sociaux de sécurité) vient de démarrer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des infrastructures endommagées en 2019 par le cyclone Kenneth. Les travaux ont d'abord commencé dans les régions de Bambao et d'Itsandra.*

Le bureau régional de Ngazidja du Projet Filets Sociaux de Sécurité (PFSS) vient de démarrer les travaux de réhabilitation et reconstruction des infrastructures endommagées par le cyclone Kenneth du 24 avril 2019. Les travaux ont débuté la semaine dernière par la réhabilitation d'un réservoir d'eau à Daweni Bambao, la réhabilitation de l'école primaire de Dzahani Bambao et Dimadjou Itsandra ainsi que l'aménagement de la piste d'accès à Mbaleni Itsandra. Dans la région de Hamanvou, il s'agit d'une réhabilitation d'une école et d'un réservoir d'eau à Diboini et Hamanvou et la réhabilitation d'une école à Mbambani et Mhandaani. Pour la région de Mboude, il s'agit de la réhabilitation d'un réservoir, d'une école et d'une piste à Fouboudziovouni et la réhabilitation d'un réservoir d'eau à Ntsaoueni et à Idjoindrada. Tous



ces travaux sont financés à hauteur de 154 millions 286 mille KMF.

D'autres chantiers sont programmés dans les jours et semaines à venir. Le lancement officiel de ces travaux a été honoré par le gouverneur de Ngazidja qui se réjouit de voir ces projets se réaliser. D'après les responsables des infrastructures de base, à Bambao et Itsandra, les chantiers seront réalisés par ECBS, à Hamanvou par SEAP COMORES et Mboude par EGBTP. Le responsable des infrastructures de base du bureau régional de Ngazidja,

Ahamada Nahouza précise que la date de réception de ces travaux est fixée entre le 20 et le 23 juin 2021.

Rappelons que les réhabilitations ou reconstructions des infrastructures de base sont réalisées dans le cadre Projet filets sociaux de sécurité. Il s'agit de réhabiliter et/ou reconstruire les petites infrastructures communautaires de base endommagées par le cyclone Kenneth. Le PFSS vise à travers sa sous composante « Activités en réponse aux catastrophes naturelles » à mettre en œuvre des travaux

d'intérêt communautaire à travers les activités argent contre travail, des activités de relèvement et de redressement socioéconomique et la réhabilitation / reconstruction des petites infrastructures communautaires de base endommagées par le cyclone Kenneth afin de contribuer à un retour rapide à la vie normale de la population. Au total, le projet vise un objectif de 100 Infrastructures de base au niveau des trois îles.

Ibnou M. Abdou

**La Gazette des Comores**  
**Directeur général**  
 Saïd Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Saïd Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufé Maecha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 A.O. Yazid  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou  
 Nabil Jaffar  
 Riwad  
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)  
**Chronique Sportive**  
 B.M. Gondet  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Saïd Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



## COMMUNIQUE DE L'ANRTIC

Au terme d'un processus de consultation avec les opérateurs (TELCO et Comores Télécom), l'ANRTIC a pris des mesures d'ajustement de l'encadrement des tarifs appliqués par les opérateurs pour les communications vocales concernant les appels voix nationaux et internationaux. La destination de Mayotte, bien que se trouvant sur le territoire de l'Union des Comores, est gérée comme une destination internationale pour la simple raison que ce territoire sous occupation n'est pas sous la juridiction de l'ANRTIC et que les opérateurs y installés ne sont pas soumis à la réglementation comorienne des communications électroniques.

Il convient de rappeler que pour les appels On-net (dans le même réseau), le tarif planchers est maintenu à 6 KMF/mn. Pour les appels Off-net (d'un réseau à un autre), le tarif planché est de 12 KMF

Le tarif à la minute au sein du même réseau ne

peut dépasser le tarif plancher d'appel vers un autre réseau, soit 12 KMF/mn.

Les appels vers Mayotte sont facturés de 80 à 175 KMF/mn.

Pour éviter les incohérences constatées dans les précédentes offres des opérateurs, les forfaits sont applicables seulement pour les destinations locales.

Enfin, les tarifs promotionnels sont autorisés jusqu'à 50% de réduction et pour des périodes de 30 jours au maximum.

L'intervalle de temps minimal entre deux promotions est de 15 jours.

Les opérateurs sont autorisés à faire 90 jours de promotion dans l'année.

## CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL

# Pour la Caf, priorités aux infrastructures

Une fois élu, le bureau exécutif de la Caf a pris son bâton de pèlerin, et a publié les projets de construction et/ou de réhabilitation des infrastructures. La réunion en visioconférence, tenue en début de semaine dernière sous la présidence de Patrice Motsepe, patron de l'institution, est illustrative. Aucun pays n'est prioritaire. Les associations opérationnelles membres qui expriment les besoins doivent présenter des dossiers crédibles.

Une réunion en visioconférence avait mobilisé, chacun dans son coin, les membres du bureau exécutif de la Confédération Africaine de Football (Caf). Au menu, entre autres les projets de construction et/ou de réhabilitation des infrastructures en état de dégradation. Cette rencontre de concertation et de travail par vidéoconférence, tenue le mardi 30 mars 2021 en présence de son secrétaire général, Véron Mosengo Omba, et sous la présidence de Patrice Motsepe, successeur du Malgache Ahmad Ahmad, illustre la volonté de la Caf de donner la priorité, entre autres, aux infrastructures : terrains et sites d'accueil.

Les pays bénéficiaires ne sont pas déterminés d'avance. Toutes les fédérations membres, surpeuplées ou non, financièrement puissantes

ou non, sont traitées sur le même pied d'égalité. La différence, si différence il y a, repose sur la crédibilité des dossiers à présenter. « Si le pays veut être bénéficiaire, la Fédération de Football des Comores, comme toutes les associations membres, doit soumettre à la Caf une étude. Le souci de la Caf, c'est l'essor du football africain », éclaircit Kanizat Ibrahim, vice-présidente de la Caf.

Le dossier du Centre académique Twamaya de Mitsamiouli, une institution qui avait fonctionné de 2013 à 2017, scintille déjà sur la table de la Caf. Pour rappel, après quatre ans d'encadrement technico-tactique et physique, l'académie Twamaya a pu former exclusivement une centaine d'adolescents. Aujourd'hui, le football féminin a pris un élan notoire. A-t-on prévu une politique pour le genre dans l'académie ?

L'état de dégradation de certaines infrastructures d'accueil et stades qui n'offrent plus les garanties indispensables pour abriter des compétitions de la Caf, notamment la Coupe d'Afrique des Nations ou le Championnat d'Afrique des Nations ont fait l'objet d'une observation minutieuse. Bien entendu, les dossiers, détaillés et chiffrés, qui ne reposent pas sur des bases solides, n'ont pas la chance de retenir l'atten-



tion de la Caf.

Pour le centre de formation Twamaya, le plan du projet pour sa réhabilitation a été dévoilé par l'ancien bureau de la Caf : des nouveaux

bâtiments administratifs, une pelouse synthétique flambant neuve, un système d'éclairage, un terrain d'entraînement, des tribunes. Les collègues de Kanizat Ibrahim, du nou-

veau bureau exécutif de la Caf reconnaîtront-ils la crédibilité du dossier du joyau de Mitsamiouli ?

Bm Gondet



**Peace  
Corps**  
COMOROS

**PERSONAL  
VACANCY ANNOUNCEMENT**

**SERVICES CONTRACTOR (PSC)**

**OPEN TO:** All Interested Candidates  
**POSITION:** Peace Corps Safety and Security Officer (SSM)  
**OPENING DATE:** April 5, 2021  
**CLOSING DATE:** May 14, 2021  
**WORK HOURS:** Monday - Thursday 7h30-17h30, Fridays 7h30-11h30, and as needed.  
**SALARY RANGE:** USD \$14,000 - \$24,000 per annum— depending on experience, plus benefits.

The United States Peace Corps seeks a Safety & Security Manager (SSM) to serve as a contracted Peace Corps SSM based in Moroni, Comoros. The role of the SSM is to support security-related functions (i.e. site inspection and selection, Volunteer site visits, emergency planning, incident response, etc.) that are critical to post operations and Volunteer support. The SSM will work under the supervision of the Peace Corps Country Director in Moroni and the Peace Corps Office of Safety and Security in Washington DC.

The full position submission requirements including compulsory forms are available upon request by sending an email to [PCcomoros@peacecorps.gov](mailto:PCcomoros@peacecorps.gov) no later than **April 16<sup>th</sup>, 2021**. All applications should be submitted electronically and in English to [PCcomoros@peacecorps.gov](mailto:PCcomoros@peacecorps.gov) with "SSM-Comoros" in the subject line by **11:59pm Friday, May 14<sup>th</sup>, 2021**.

*Incomplete and/or late applications will not be entertained, nor applications not submitted in English.*

*The United States Peace Corps is an Equal Opportunity Employer.*

## FOOTBALL : COUPE DES COMORES

**Djabal enchaîne les exploits incroyables**

*La Coupe des Comores, phase régionale, aborde la dernière ligne droite, la finale. Djabal, prétendant de moindre calibre (D2), ne cesse de défrayer la chronique en venant à bout des adversaires de D1. Les victimes, Bonbon Djema (¼ finales), et Élan Club (½ finales), ne démentiront pas le constat. Ce dernier s'est incliné le week-end à Moroni quand Akim Youssouf a concrétisé le seul et unique but du match, suite à un penalty (41e, 1-0). Les Iconiens réussiront-ils à déjouer les pronostics à la finale, face à Volcan (D1) le samedi prochain ?*



**A** Ngazidja, les résultats de l'édition 2021 de la Coupe des Comores se suivent mais ne se ressemblent pas, notamment celui de Djabal Club d'Iconi. Ce prétendant de D2, ne cesse de déjouer les pronostics. Les victimes (D1), Bonbon Djema de Moroni, et Elan Club de Mitsoudje prendront leur revanche en 2022. La 2e demi-finale avait opposé à Moroni, le dimanche 4 avril 2021, Djabal à Elan. Le face-à-face dominical a commencé à 100 à l'heure.

Les Iconiens ont compris qu'attendre est une tactique assez risquée. A force de multiplier les actions offensives, une pression

perturbe la ligne défensive adverse, et le pousse à l'imprudence. Une faute est commise dans la surface de réparation, contraint l'arbitre à siffler penalty, au dernier quart d'heure du jeu, transformé magistralement par Akim Youssouf (41e, 1-0). C'est avec ce score que les prétendants au titre rejoignent les vestiaires.

En 2e période, les attaques s'intensifient de part et d'autre. Malgré

sa courte avance, Djabal n'a pas cédé à l'excès de confiance, et moins encore, à l'euphorie. Iconi et Mitsoudje se séparent par ce score (1-0).

Bien homogénéisé tactiquement et physiquement, Djabal a su contenir les assauts d'Élan (D1), l'un des dinosaures de la compétition. Rappelons que la phase finale de l'édition 2019 de la Coupe des Comores l'avait opposé au titre du

représentant de Ngazidja au victorieux Yakele Club de Mutsamudu (D2), ambassadeur de Ndzouani à la pelouse synthétique de Moroni. Pour l'édition 2021, la finale mettra en lice, Djabal à Volcan Club de Moroni, le samedi 10 avril 2021. Face à ce multiple détenteur du trophée, Djabal réussira-t-il à déjouer encore les pronostics ?

Gondet Bm

**Numéros utiles****Police**

Moroni: 764 46 64  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

**Gendarmerie**

Moroni: 764 49 92  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

**Immigration**

Ngazidja: 773 42 86  
Anjouan: 771 01 73  
Mohéli: 772 01 37

**Aéroport**

Hahaya: 773 15 95  
Ouani: 771 07 31  
Mohéli: 772 03 71

**Port maritime**

Moroni: 773 00 08  
Mohéli: 772 02 57  
Anjouan: 771 01 43

**Hopitaux**

Moroni: 773 25 04  
Fomboni: 772 03 73  
Mutsamudu: 771 00 34

**Banques**

BIC: 773 02 43  
Eximbank: 773 94 01  
Banque centrale: 773 10 02  
SNPSF: 773 43 43  
Meck: 773 36 40

**MAMWE**

Moroni: 773 48 00  
Mutsamudu: 771 02 09  
Fomboni: 772 05 18

**UNION DES COMORES**

Unité — Solidarité — Développement

**SOCIÉTÉ NATIONALE COMORES CABLES S.A****Communiqué de presse**

Dans le cadre des travaux d'opération et de maintenance du câble EASSY, Comores Câbles a le regret d'informer à son aimable clientèle que le trafic passant par le câble Eassy sera coupé le 10 avril à partir de 13h00 pour une durée de 24 heures.

Cette coupure pour travaux de routage et jointage pourrait provoquer de fortes perturbations du trafic Internet à travers tout le territoire national.

L'objectif de cette intervention technique porte à garantir la sécurisation du câble, et à renforcer les infrastructures de Comores Câbles.

Le rétablissement et le retour à la normale du trafic et des services internet seront effectués le 11 avril à partir de 14h00.

Comores Câbles s'excuse auprès de son aimable clientèle pour les désagréments causés par cette coupure de câble dans un souci d'améliorer la sécurisation et la qualité du service.

Comores câbles s'engage depuis 6 ans à interconnecter le pays avec le monde, ainsi à faire des Comores un hub de connectivité haut débit favorisé par son positionnement géopolitique et stratégique cruciale dans la zone indo-océanique.

CONTACT :

**Comores Câbles S.A****Moroni Kav Kaivo, Comores****Tél. : +2697 731 797****Email : support@comorescables.com**